

Voici ce que le premier ministre conservateur disait en 1896 en cette Chambre.

• (12.50 p.m.)

[Traduction]

J'affirme en connaissance de cause que, n'eût été l'assentiment à la proposition de M. Galt, qui représentait particulièrement les protestants du Québec, et n'eût été l'assentiment de cette conférence à la proposition de M. Galt, tendant à faire inclure dans l'acte confédératif un article protégeant les droits des minorités, catholiques ou protestants, il n'y aurait pas eu de Confédération... Il importe de noter que, sans l'article protégeant les minorités, la Confédération ne serait pas née.

[Français]

Point n'est nécessaire de retourner les pages non glorieuses de législatures provinciales à l'endroit des minorités pour se rendre compte qu'elles n'ont pas rempli leur rôle en ce qui a trait aux minorités et pour souhaiter que le gouvernement fédéral envahisse le vacuum et commence dès maintenant à légiférer dans ce domaine.

En toute justice, il faudrait cependant souligner deux exceptions provinciales. La province de Québec a toujours eu une attitude très généreuse envers sa minorité et le Nouveau-Brunswick des dernières années commence à légiférer dans le sens de l'égalité d'opportunité.

Le deuxième rôle d'un ministère de l'éducation et de la culture serait de coordonner les nombreux projets fédéraux touchant à la culture et à l'éducation présentement éparpillés dans plusieurs ministères. A l'heure actuelle, le gouvernement fédéral dépense plusieurs millions de dollars par année dans les domaines de la culture et de l'éducation.

L'an passé, j'inscrivais la question suivante au *Feuilleton* de la Chambre:

Question N° 564.

Quels sont, pour chacune des années depuis 1960, les montants que le gouvernement fédéral a versés, y compris les octrois per capita, pour venir en aide à l'éducation dans la province du Nouveau-Brunswick?

Je vous fais grâce des autres années, mais voici les chiffres obtenus des ministères par ordre de renvoi pour la seule province du Nouveau-Brunswick pour l'année 1964-1965.

Citoyenneté et Immigration ..	\$ 246,847.00
Finances	1,234,000.00
Pêcheries	8,009.00
Travail	3,984,270.00
Santé—	
Formation professionnelle des travailleurs de la santé	286,089.00
Subventions relatives à la formation	9,728.00
Santé et sport amateur.....	11,600.00
Anciens combattants	45,599.00
Total:	\$ 5,826,142.00

Et il ne s'agit ici que de six ministères par province pour une seule année. C'est vrai qu'il s'agit de la plus pittoresque, mais une des moins peuplées.

[M. Dubé.]

Monsieur l'Orateur, puis-je vous signaler qu'il est une heure?

[Traduction]

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

[Français]

M. Dubé: Monsieur l'Orateur, le journal *La Presse* de Montréal, en date du 20 janvier 1966, dans un article signé de Pierre O'Neil, soulignait que le gouvernement d'Ottawa consacrait un demi-milliard de dollars à l'éducation.

Voici quelques-uns des chiffres rapportés dans cet article:

- Bourses et subventions diverses aux étudiants: 13.7 millions;
- Immobilisations et coûts d'opération des collèges militaires: 716 millions;
- Subventions du Conseil des arts: 3.5 millions;
- Instruction des enfants des membres des forces armées: 17 millions;
- Éducation dans les pénitenciers: 1.1 million;
- Radiodiffusion scolaire, films: 3 millions;
- Argent remis sur la construction d'écoles en vertu du programme de prêts de l'office municipal de développement;
- Subventions tenant lieu de paiements de taxes municipales par des organismes gouvernementaux (taxes scolaires): 18.4 millions.

Monsieur l'Orateur, dans son message au Congrès américain, en date du 12 janvier 1965, le président des États-Unis, M. Lyndon B. Johnson, soumettait un programme massif de 4.1 milliards de dollars pour l'année 1966, en vue de relever l'éducation aux États-Unis.

Le président Johnson disait ceci:

[Traduction]

Dans tout ce que nous ferons, nous chercherons à renforcer les régimes d'éducation des États et des collectivités. Aide fédérale ne signifie pas contrôle fédéral, comme les programmes passés l'ont prouvé. Feu le sénateur Robert Taft déclarait: L'enseignement relève avant tout des États, mais le gouvernement fédéral a une obligation secondaire en matière de santé, de secours et de soins médicaux; il doit s'assurer que tous les adultes et tous les enfants américains jouissent d'un minimum de services dans ces domaines essentiels.

[Français]

Monsieur l'Orateur, je prétends également que l'assistance fédérale à l'éducation ne signifie pas un contrôle fédéral. Par ailleurs, un ministère fédéral de l'éducation et de la culture remplirait une double fonction:

- 1°—Protéger les droits des minorités et
- 2°—Coordonner l'assistance fédérale à l'éducation et à la culture, tout en respectant le principe fondamental à l'effet que l'éducation est le droit de tous les Canadiens.